

GRILLE DES COTISATIONS Année 2017

Les montants des cotisations 2017 ont été validés lors de l'Assemblée générale du 21/09/2016.

Cotisations annuelles 2017

Collège « Collectivités »	
Moins de 1 000 000 habitants	4 280 €
A partir de 1 000 000 habitants	4 280 € + X*
Plafond	15 000 €
Collège « Associations et acteurs régionaux :	»
Syndicats professionnels, associations, fédérations	1 633 €
Collège « Organismes »	
Organismes, collectifs, institutions financières, établissements publics	1 797 €

Club des Partenaires	
TPE (- de 10 salariés)	596 €
PME (- de 250 salariés)	1194 €
Entreprises de plus de 250 salariés	5990 €

ADHESION:

Pour adhérer à l'association Effinergie, il convient d'adresser une demande d'adhésion (formulaire de demande, bulletin d'adhésion), un bref dossier de présentation de la structure, par courrier à *Effinergie – 27 Grand Rue Jean Moulin - 34000 Montpellier* ou par courriel à *legrand* @effinergie.org.

La demande d'adhésion est soumise aux membres du Conseil d'Administration.

La qualité de membre actif s'acquiert par le versement de la cotisation, donne accès aux Assemblées Générales avec voix délibérative, rend éligible au Conseil d'Administration et au Bureau, et, permet de prendre part à la vie de l'association**.

^{*} *X* en euro = 0.001856 x (nombre d'habitants – 1 000 000)

^{**} Seulement pour les collèges « Collectivités », « Associations et acteurs régionaux » et « Organismes »